

Buts de ce journal : **informer** la population, **présenter et analyser objectivement les faits**, sur la base de renseignements vérifiés. Préparé à l'abri de toutes pressions extérieures. Motivé par la sauvegarde du patrimoine exceptionnel qui nous entoure. N'excluant pas l'humour. Ouvert à vos suggestions :

info@sos-arvel CCP 17-112190-4



## Après 15 ans de batailles nos principaux objectifs sont atteints !

1. Il n'y aura plus de nouvelle exploitation à ciel ouvert sur les Monts d'Arvel ... **BRAVO !**
2. La *balafre* est stoppée ! la falaise sera progressivement *re-modelée* et végétalisée de façon à s'intégrer harmonieusement au panorama, vitrine et atout touristique essentiel pour la région et ce, par le biais d'une nouvelle méthode de *re-naturation* atténuant l'effet de « zébrures » sur la paroi !
3. Pratiquement plus de nuisances après la phase dite de « sécurisation ». Le « dévalage » se fera dans un puits !
4. Pas de « perdants » : de son côté, l'exploitant pourra poursuivre son activité mais de manière souterraine, c'est-à-dire à un niveau de nuisances minimum, garantissant ainsi à moyen et long terme l'approvisionnement nécessaire au Canton, aux CFF et aux privés!

De notre côté, le paysage sera protégé, merci !

**Voilà le résultat VICTORIEUX obtenu par SOS-Arvel avec la Convention âprement négociée et finalement signée par toutes les Associations intéressées !**

*Merci pour votre soutien !*

# RAPPORT D'ACTIVITE 2014 / 2015

Au début de l'automne 2014, nous avons pris connaissance du projet de sécurisation et finalisation de la carrière du Châble du Midi, modifié selon les recommandations de M le Prof. S. Löw telles qu'imposées par le Tribunal Cantonal. Le nouveau projet a largement tenu compte de nos observations et exigences, partagées au demeurant par les autres Associations intéressées.

Ainsi, durant l'automne, nous avons eu de nombreuses discussions et séances de travail avec le DGE, le bureau d'Ing. CSD et la nouvelle Direction des Carrières d'Arvel SA. Nous avons beaucoup travaillé à la recherche d'une solution pouvant satisfaire l'exploitant, les Associations de protection du paysage et de l'environnement ainsi que les besoins de l'économie en graviers de roche dure à moyen / long terme. Il en est résulté un projet de Convention finalement approuvé et signé par toutes les parties impliquées, Convention dont vous avez reçu copie avec les divers documents que le DGE a fait parvenir à tous les opposants au projet initial de 2012. En « échange » de l'acceptation d'une sécurisation avec défrichage minimum et d'une « finalisation » avec reprofilage de la falaise ainsi que de la réalisation d'un puits de dévalage intérieur, nous avons obtenu satisfaction sur les points essentiels de nos exigences, à savoir :

Il n'y aura dorénavant plus d'exploitation à ciel ouvert sur les Monts d'Arvel ; c'est fondamental pour assurer la protection du paysage à long terme.

La végétalisation de l'ensemble de la falaise se concrétisera par l'apport de plantes grimpantes et d'arbustes appropriées sur les parois de 15 à 20m, inclinées à 15%, entre des bermes de 4 à 6m de profondeur, façonnées pour faciliter l'accrochage de la végétation. Le but est d'obtenir une falaise complètement verte à terme en évitant l'aspect « zébré » donné par l'ancien projet. Pour la population de la région et les activités touristiques, l'esthétique du panorama en arrière-plan de la Riviera et du Château de Chillon est un critère impératif et déterminant, comme nous l'avons toujours demandé. Le DGE a donné son accord et délivré le permis d'exploiter en mai 2015 avec délai de recours à 30 jours. Vu la signature de la Convention, la procédure devrait pouvoir suivre son cours sans trop de perturbations. Voilà où nous en sommes en été 2015.

Ainsi, c'est 15 ans de « batailles » successives qui voient enfin l'aboutissement d'une solution à long terme et valable pour les diverses parties intéressées. Nous nous en réjouissons et disons... Ouf !

Dorénavant, l'activité de SOS-Arvel se concentrera sur la surveillance et le suivi régulier des opérations, ayant désigné 2 délégués à la Commission nommée à cet effet.

Avec la volonté de bonne collaboration de la Direction des Carrières d'Arvel SA, nous sommes convaincus que les choses se passeront correctement.

D'autre part, SOS-Arvel restera très attentive au projet en cours d'études d'exploitation en galeries souterraines selon de nouvelles techniques, presque entièrement automatisées, réduisant ainsi les risques humains. Nous saluons cet effort de l'Exploitant qui a compris que seules des exploitations souterraines sont aujourd'hui compatibles avec les autres activités industrielles et commerciales alentour et ceci dans une région à très forte densité de population, promise par ailleurs, à un important développement économique.

Voilà chers Membres, en résumé, ce qui s'est passé durant cette dernière année et les perspectives prévisibles à court terme. Le Comité de SOS-Arvel remercie ses membres de leur soutien qui nous a permis de devenir un interlocuteur incontournable en matière de protection du site des Monts d'Arvel.

Le président : Charles Willen

*PS La Convention récemment agréée est consultable sur notre site internet.*

# LA COMMISSION DE SUIVI A COMMENCÉ SON TRAVAIL

Les 2 délégués de SOS-ARVEL, MM Alexandre Pastore et Charly Monnard, suivent régulièrement l'évolution de la situation de l'exploitation des Carrières et s'assurent du respect des accords agréés et de la Convention signée au printemps 2015.

Les travaux ont maintenant pris fin à Planche-Boetrix avec le creusement d'un bassin de 19'000 m<sup>2</sup> et 10m de profondeur ayant apporté environ 190'000m<sup>3</sup> de roche à l'exploitant ; tout s'est passé correctement. A partir de l'automne prochain, le remblayage progressif de ce bassin, avec des matériaux inertes « contrôlés », commencera et devrait durer 3 à 4 ans pour rétablir le niveau du sol « initial ». Puis une décharge sera créée contre la falaise et s'élèvera progressivement jusqu'à une hauteur de 80m, soit le 40% environ de la paroi ; cette dernière sera bien sûr végétalisée et le biotope sera adapté à la faune du site.

Sur le site du Châble du Midi, l'activité de la Commission commencera dès le début des travaux de sécurisation. Il faut relever l'excellente collaboration qui s'est établie avec l'exploitant, ceci grâce à une attitude positive et transparente de la Direction des Carrières d'Arvel SA et un effort réciproque et permanent de compréhension de la part des membres de la Commission de suivi ; toutes les parties intéressées sont ainsi gagnantes. Le Comité de SOS-Arvel sera régulièrement tenu informé par la Commission de suivi.

Alexandre Pastore et Charly Monnard

## **EXTRAITS DE LA CONVENTION :**

### **Art.4 Commission de suivi**

Les associations soussignées seront intégrée à la commission de suivi durant toute la durée de l'exploitation et de remise en état du site. Elles auront accès en tout temps à l'ensemble des rapports de surveillance géométrique, hydrogéologiques, pédologique et environnementale...

### **Art.5 Exploitation de la carrière**

Carrières d'Arvel SA s'engage à exploiter la carrière de façon à minimiser autant que possible l'émission de poussières, quel que soit le type d'exploitation choisie. Les mesures décrites dans les dossiers d'enquête seront appliquées dans ce but.

La phase dite de finalisation (dossier mis à l'enquête le 12 juin 2012) sera prévue avec puits de dévalage intérieur, galeries latérales d'acheminement et galerie d'évacuation à la base...

### **Art.6 Remise en état**

Le choix des essences végétales et la méthodologie sont prioritairement déterminés par la nécessité d'obtenir une végétalisation de l'ensemble de la falaise, en évitant au maximum l'aspect « zébré » horizontal refusé par les instances fédérales compétentes. Dans ce but, des plantes grimpantes ou tombantes, comme le lierre, la vigne dite « sauvage » ou autres seront implantées ou accrochées aux parois intermédiaires, entre les bermes. Le choix des espèces végétales sera adapté au biotope local. Ce sujet sera porté à l'ordre du jour de la commission de suivi...

### **Art.9 Extension future de l'exploitation du Midi**

Entre l'état actuel (date de signature de la convention) et jusqu'à la fin du délai de validité du Plan directeur des carrières de 2014 (horizon 2025) aucune extension de la carrière en surface en dehors du périmètre d'extraction ne sera autorisée...

## DE LA FONDATION À LA VICTOIRE DE NOTRE ASSOCIATION

Du pot de terre contre le pot de fer, en l'espace de 15 ans, nous sommes devenus un porte-parole incontournable et implacable, fidèle à notre objectif statutaire inchangé depuis l'an 2000: "SOS-Arvel a pour but de protéger le paysage du Haut-Lac Léman en mettant un terme au saccage des Monts d'Arvel, et en obtenant la meilleure remise en état du site."

Les membres du comité se sont dépensés sans compter afin d'aboutir à la solution actuelle. C'est donc tout naturel de saluer les efforts fournis par ces visionnaires, et plus particulièrement ceux qui ont démarré le combat, comme Charles Willen qui a présidé l'association dès sa fondation, Pierre Morier qui a géré les finances, ainsi que ceux qui ont laissé leur empreinte comme Benedict Sergent et Georges Duperthuis. Et bien-sûr toutes celles et ceux qui ont rejoint le comité dont MM Monnard, Duruz, Althaus et Pastore, recruté de nouveaux membres, préparé et distribué nos tous-ménages, et soutenu l'association par leurs dons. Merci!

Sans cet intense engagement bénévole, je n'ose pas imaginer à quoi ressembleraient les Monts d'Arvel aujourd'hui.

Le combat a été long et dur, comme le montrent toutes nos actions qui sont montées jusqu'au Tribunal fédéral: la première fois en 2007 contre le projet d'extension en dent creuse, et la deuxième fois en 2013 contre un projet-prétexte de sécurisation exagérée. Et chaque fois une victoire sur toute la ligne. Le climat de copinage que nous dénonçons entre l'exploitant des carrières et les services du Canton a finalement disparu avec les départs des personnes concernées.

C'est ce qui nous a permis d'établir un dialogue constructif et de trouver une solution acceptable pour tous. Mais que d'efforts déployés, d'heures passées à lire des rapports, rédiger nos recours et communiqués de presse, et coordonner nos actions avec les autres grandes associations telles que Helvetia Nostra, la FP, Pro Natura, et le WWF !

Heureusement, l'aveuglement et la cupidité ne l'ont pas emporté. Les générations futures nous seront grées d'avoir recherché et mis en place une solution véritablement durable.

Dr. Robert Haas,  
membre fondateur de SOS-Arvel,  
secrétaire exécutif et vice-président.

### UNE VICTOIRE QUI DONNE SOIF...

Alors, SOS-ARVEL espère que l'on verse un peu de liquide... sur son compte. **Il y aura encore du travail**, même si l'essentiel est acquis. Nous osons croire que la convention, signée par toutes les parties intéressées, fixant des conditions d'exploitation des carrières satisfaisantes à moyen et long terme, vous rassureront, chers et fidèles membres de notre Association. SOS-ARVEL continuera de veiller au maintien d'une situation acceptable et pour cela, **nous avons encore et toujours besoin de votre précieux soutien**. Nous vous en remercions au nom de tous et en celui de dame NATURE.

Le président Charles Willen

### LE MOT DU CAISSIER

Sans le dynamisme, la volonté farouche et la persévérance sans faille de notre président Charles Willen, sans oublier naturellement Helvetia Nostra, aucune convention n'aurait été signée à ce jour et les Carrières d'Arvel auraient encore de très longues années devant elles pour continuer d'enlaidir encore un peu plus le paysage.

Mais c'est vous, chers donateurs, que je dois remercier en premier. Régulièrement depuis 15 ans, je vous ai sollicité afin de nous soutenir financièrement et vous avez toujours répondu présent. Sans votre aide précieuse et indispensable, il y a longtemps que l'on ne parlerait plus de SOS-Arvel.

La situation actuelle n'est pourtant pas une fin en soi : à l'avenir, il faudra être vigilant et suivre attentivement le déroulement des opérations : c'est aussi le rôle de SOS-Arvel.

Au nom du Comité de SOS-Arvel, un très grand merci.

Le caissier, Pierre Morier